



Vente d'un bien acquis d'un précédent mariage

Par **Vic 57**, le **31/08/2016** à **19:25**

Bonjour ,
lors du décès de ma mère nous avons laissé la maison et l'argent à mon père. Celui ci c'est remarié il ya 2 ans et sa nouvelle femme fait tout pour convaincre mon père de vendre la maison. peut il vendre sans l'accord de mon frère et moi même . Au décès de mon père si sa nouvelle épouse est toujours vivante à quoi peut elle prétendre sur la maison . Pour ce qui est de l'argent , je suppose qu'elle aura tout
Merci

Par **janus2fr**, le **31/08/2016** à **20:45**

Bonjour,
Qu'entendez-vous par : "nous avons laissé la maison et l'argent à mon père" ?
Si la maison appartenait à vos deux parents, au décès de votre mère, vous avez hérité d'une partie de cette maison, sauf si vos parents étaient mariés sous le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale.
Si c'est bien le cas, pour vendre cette maison, il faut l'accord de tous les propriétaires...

Par **Vic 57**, le **31/08/2016** à **21:04**

Bonjour,
Mon Pere est usufruitier et en accord avec mon frère nous lui avons laissé la liquidité des comptes de ma Mere.
Nous voudrions savoir surtout ce que va bénéficier la nouvelle epouse de notre Pere si ce dernier décède avant elle en ce qui concerne notre maison ainsi que la liquidité. Cette femme n à participer en rien à la maison qui etait fini de payer depuis bien longtemps avant le décès de notre Mere peut elle prétendre à quelques choses de la maison ou des comptes.
Merci de vos réponses